

Lutte contre la fraude fiscale : 16,7 Md€ réclamés pour 2024 !



© 2025 Les Echos Publishing

Le gouvernement a présenté un point d'étape, pour l'année 2024, de son plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques, qu'elles soient fiscales, douanières ou sociales, amorcé en 2023.

Concernant la fraude fiscale, ce sont 16,7 Md€ (impôts et pénalités) qui ont été réclamés l'an dernier par l'État aux particuliers et aux entreprises à la suite de contrôles (contre 15,2 Md€ en 2023). Le montant des redressements notifiés a ainsi progressé de près de 10 % en un an (soit +1,5 Md€).

Dans le détail : les redressements notifiés à l'issue de contrôles fiscaux externes, c'est-à-dire réalisés sur place, ont augmenté de plus de 12 %, pour s'établir à 9,3 Md€. Sachant que la progression est particulièrement marquée pour les droits d'enregistrement (+45,9 %), l'impôt sur les sociétés (+32,8 %) et la TVA (+15 %). Les redressements notifiés à l'issue de contrôles sur pièces, c'est-à-dire depuis les bureaux de l'administration, ont, quant à eux, progressé de 6,9 %, et ont représenté 7,4 Md€. Cette hausse étant, là aussi, plus significative en matière d'impôt sur les sociétés (+23,4 %), de TVA (+21,6 %) et de droits d'enregistrement (+16,8 %).

Quant au montant effectivement encaissé en 2024, il s'élève à 11,4 Md€, soit 850 M€ de plus qu'en 2023, avec, selon le gouvernement, une nette évolution au titre des déclarations de succession ou encore des impôts des entreprises.

La modernisation du contrôle fiscal

Ces résultats s'expliquent par la poursuite de la modernisation du contrôle fiscal grâce au ciblage par l'intelligence artificielle. Dans ce cadre, 2,5 Md€ ont été mis en recouvrement en 2024 (+400 M€ par rapport à 2023). Sans oublier le développement continu de l'accompagnement des contribuables de bonne foi, qui a notamment permis de régler plus de 52 % des contrôles sur pièces par une régularisation en cours de contrôle.

À noter : le gouvernement continue d'augmenter les moyens humains dédiés à la lutte contre la fraude fiscale en prévoyant 147 emplois supplémentaires en 2025, lesquels viendront s'ajouter aux 780 emplois créés depuis 3 ans.

Enfin, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de diverses mesures de lutte contre la fraude fiscale, parmi lesquelles la pleine exploitation des informations issues de la facturation électronique d'ici à 2027. À ce titre, des travaux seront conduits dès 2025 pour s'y préparer. Par ailleurs, une évaluation de la fraude à l'impôt sur les sociétés sera conduite afin de permettre d'allouer au mieux les moyens de contrôle.